

Vous accompagner en cas de difficultés pour maintenir votre activité professionnelle

Vous êtes artisan ou commerçant,
le RSI est votre interlocuteur social unique
pour toute votre protection sociale
personnelle obligatoire.

Vous exercez une profession libérale,
le RSI gère votre assurance
maladie-maternité.

VOTRE CAISSE

IMPRIM'VERT®

PEFC® 10-31-0863 - Imprimé par Martineq Imp. sur du papier issu de forêts gérées durablement.

Artisans, commerçants
et professionnels libéraux

Vous êtes
confronté
à de lourdes
difficultés
personnelles

Vous êtes
confronté
à un handicap,
une maladie
invalidante

**Vous rencontrez
des difficultés
pour poursuivre
votre activité
professionnelle?**

Vous avez
été victime
d'un accident

Vous
connaissiez
une grave crise
dans votre
activité



Votre caisse RSI vous propose :

• Un accompagnement personnalisé, qui tient compte de vos contraintes de santé, économiques ou sociales :

- Redéfinition de votre projet professionnel ;
- Prise en compte des contraintes de votre entreprise ;
- Prise en compte de votre éventuel conjoint collaborateur et/ou salarié(s).

• Des solutions concrètes :

- Aide technique professionnelle ;
- Adaptation à l'environnement de travail ;
- Réorientation, changement de statut, formation complémentaire.

• Un réseau de partenaires pour vous informer et vous conseiller :

- Organismes pour l'emploi, l'insertion, le handicap ou la formation professionnelle ;
- Centres de gestion ;
- Chambres consulaires.

La prise en charge le plus tôt possible de votre situation est indispensable pour favoriser la réussite de cet accompagnement dans votre projet professionnel. Cette prise en charge s'envisage comme un parcours, avec un accompagnement étape par étape, et selon vos besoins.

N'HÉSITEZ PAS À VOUS RAPPROCHER DE VOTRE CAISSE RSI.

Par courrier > liste des caisses sur www.rsi.fr

Par téléphone :

-Pour les artisans et commerçants > **3648***

-Pour les professionnels libéraux > **0809 400 095****

Par email > ass@rsi.fr

** prix d'une communication locale depuis un poste fixe.*

*** jusqu'au 30/09/2015 : prix d'un appel local depuis un poste fixe ; à compter du 01/10/2015 : prix d'une communication normale depuis un poste fixe ou mobile.*